

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01988

Numéro SIREN : 802 388 405

Nom ou dénomination : 2 ARES SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 9321

1

BILAN SIMPLIFIÉ

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise		2 ARES SERVICES		24 JUIL. 2019		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		48 RUE DU MOUTIER 95170 DEUIL LA BARRE					
SIREN		8 0 2 3 8 8 4 0 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
						Exercice N clos le	
						3 1 1 2 1 2 0 1 8	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	liens et comptes rattachés *	068	120 507	070		120 507
		Autres* (3)	072	18 166	074		18 166
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	13 873	086		13 873
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	152 545	098		152 545	
Total général (I + II)		110	152 545	112		152 545	
PASSIF						Exercice N	
						NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 000
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		100
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131) 132		4 959
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136		3 423
	Provisions réglementées				140		
Total I				142		9 482	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		111 784
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169) 172		31 280
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176		143 064	
Total général (I + II + III)				180		152 545	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d' un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Copie certifiée conforme à l'originale.

N. A. M. A.

NH
N.A.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ² ARES SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				Exercice N clos le			
				[3] [1] [2] [2] [0] [1] [8]			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214			
		Services*		217	200 423		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	200 423		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	177 204		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 102	244	1 323		
	Rémunérations du personnel*			250	15 833		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 409		
	Dotations aux amortissements*			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	196 769		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 653		
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	231		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	3 423		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 423		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	231		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
		Créance due au report en arrière du déficit		346			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 décies)		655	2 113		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	1 541	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	1 541	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

NH
N.A

Désignation de l'entreprise : 2 ARES SERVICES

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisation incorporelles	{	nds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460		462		464		466				
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
		Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL			490		492		494		496				
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506				
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514		516				
		Constructions	520		522		524		526				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
		Matériel de transport	550		552		554		556				
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL			570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2 ARES SERVICES Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 30 740
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 28 174
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2 ARES SERVICES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	200 423
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL I		106	200 423
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	177 204
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	221
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	177 425
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 22 997
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	22 997
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024 du	160 au
Date de cessation		186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	/	1	(1) Néant <input type="checkbox"/> *
1			

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 0 2 3 8 8 4 0 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ARES SERVICES

ADRESSE (voie) 48 RUE DU MOUTIER

CODE POSTAL 95170

VILLE DEUIL LA BARRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NAMANE Prénom(s) ABDELHAKNom marital % de détention 40 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 20021964 N° Département 99 Commune ANNABA Pays DZ

Adresse : N° 48 Voie RUE DU MOUTIER

Code Postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique NAMANE Prénom(s) HARRISNom marital % de détention 60 Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date 23121966 N° Département 99 Commune SOISY S/MON Pays FR

Adresse : N° 48 Voie RUE DU MOUTIER

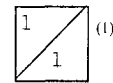
Code Postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 0 2 3 8 8 4 0 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ARES SERVICES

ADRESSE (voie) 48 RUE DU MOUTIER

CODE POSTAL 95170 VILLE DEUIL LA BARRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

NH N.A



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
2 ARES SERVICES 48 RUE DU MOUTIER 95170 DEUIL LA BARRE FR	48 RUE DU MOUTIER 95170 DEUIL LA BARRE
SIRET 80238840500010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées CONSEIL EN SYSTEM INFORMATIQUE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	1 541	Déficit		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 01012018 Lieu : DEUIL LA BARRE Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M MAMANE HARRIS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
5							

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
2 ARES SERVICES

SAS au capital de 1.000.00 € (mille euros)

dont le siège social se situe : 48 RUE DU MOUTIER 95170 DEUIL LA BARRE

inscrite au RCS de PONTOISE sous le numéro 802.388.405

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 22/06/2019 à DEUIL LA BARRE.

L'assemblée est présidée par **Monsieur NAMANE Harris** , et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- Monsieur NAMANE Harris , détenant 60 actions
- Monsieur NAMANE Abdelhak , détenant 40 actions

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du Président

Lecture est donnée du rapport du **Président Monsieur NAMANE Harris**, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

NH
N.A

Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2018**
- l'affectation du résultat de l'exercice

Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président Monsieur NAMANE Harris, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 - Affectation des résultats

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un Bénéfice de **3.432.74 € (Trois Mille Quatre Cent Trente Deux Euros Soixante Quatorze Centimes)**. Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il a été décidé de reporter : **3.432.74 € sur le compte "Autres Réserves"**.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à DEUIL LA BARRE ,

le 22 Juin 2019 en Trois exemplaires.

SIGNATURES :



